



Réponse de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°2065 du 11 mars 2025 de l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar

A la lumière de son programme pour la présente législature, le Gouvernement adaptera continuellement son instrumentaire législatif pour renforcer la compétitivité de la place financière en échange avec les acteurs de la place. Cela vaut également pour les ETF gérés activement.

Par ailleurs, l'ALFI a lancé une campagne de promotion des ETF dans le but de positionner le Luxembourg sur le marché émergent des ETF gérés activement.

Cela dit, il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de l'exonération de la taxe d'abonnement sur le marché luxembourgeois des ETF gérés activement.

Luxembourg, le 9 avril 2025
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth